

## **CONSEIL MUNICIPAL – REUNION DU 24/11/2008**

Date de convocation : 14/11/2008

Date d'affichage : 14/11/2008

L'an deux mil huit, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Joël LELARGE, Maire, assisté de Mesdames Christiane DEBAISIEUX, Jeannine ALNET et Edith PATY, Mesdemoiselles Isabelle CARDON et Mathilde HEBERT, Messieurs Jean-Pierre TOUZE, Lionel CHAINON, Georges GUENET et Jean JACQUES.

Monsieur Yann LEBOURG a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre TOUZE.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé et signé.

### **Elections pour le futur syndicat d'eau SERPN au 01/01/09**

A la demande du Président du syndicat SERSAEP chaque commune doit nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil décide de nommer Monsieur Joël LELARGE en tant que titulaire, et Monsieur Georges GUENET en tant que suppléant.

### **1) Régularisation location salle polyvalente - juillet 2008**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'amicale des AFN (anciens combattants de l'Afrique du Nord) a utilisé la salle polyvalente en juillet 2008.

Il n'y avait pas eu de réservation préalable, la location s'est faite au dernier moment, afin de rendre service à l'amicale, et donc sans qu'aucun tarif ne soit discuté.

A la demande de l'amicale il faut maintenant régulariser cette situation. Le Conseil décide de facturer la location au tarif de 120 €.

### **2) Tarifs location salle polyvalente à compter du 01/01/09**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide de réévaluer d'environ 2% les tarifs de location de la salle polyvalente à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

D'autre part, les nouveaux coûts de location prennent en compte l'incidence de la rénovation et mise en conformité de la salle polyvalente (travaux en voie d'achèvement).

Les nouveaux tarifs appliqués seront les suivants :

DUREE DE LOCATION	PLEIN TARIF Hors commune	PRIX COMMUNE Habitants commune
Courte durée	118 €	91 €
Une journée en semaine	154 €	117 €
Deux jours en fin de semaine	242 €	179 €
Trois jours en fin de semaine	277 €	203 €

### **Tarifs concessions cimetièrre à compter du 01/01/09**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide de réévaluer les prix des concessions au cimetière à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, en appliquant une augmentation de 2%.

Les nouveaux tarifs appliqués seront les suivants :

<b>TRENTENAIRE</b>	Une personne, 2 m2	51,35 €
	Deux personnes, en superposition	67,83 €
	Trois personnes, en superposition	84,12 €
<b>CINQUANTENAIRE</b>	Une personne, 2 m2	135,46 €
	Deux personnes, en superposition	152,94 €
	Trois personnes, en superposition	169,32 €

### **Droit de raccordement au réseau collectif d'assainissement des eaux usées**

Monsieur le Maire rappelle que, jusqu'à ce jour, pour tout permis de construire, un droit de fosse de 2 500 € est appelé aux nouveaux habitants (délibération du 25/02/2008).

Compte tenu de l'augmentation du coût des réseaux à installer, il est proposé d'augmenter cette taxe et de la porter à 2 550 €. Le Conseil donne son accord pour cette augmentation.

Ce montant sera applicable pour tout permis déposé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### **3) Projet de règlement intérieur pour la salle polyvalente**

Un groupe de réflexion constitué de quatre personnes, Monsieur LELARGE, Madame DEBAISIEUX, Madame ALNET et Mademoiselle HEBERT, est constitué afin d'élaborer dans les prochaines semaines un règlement intérieur pour l'utilisation de la salle polyvalente.

### **4) Projet de convention de mise à disposition du terrain « ex Rayner »**

Monsieur le Maire rappelle les circonstances dans lesquelles l'ancienne propriété de Monsieur et Madame RAYNER, située au 17 rue de la londe, a dû être détruite en début d'année 2008.

Le terrain étant maintenant nu, la commune va le mettre gratuitement à la disposition de Monsieur et Madame POUPINET, demeurant au 13 bis rue de la londe, afin que ces derniers y laissent séjourner leurs chevaux, charge à eux d'entretenir le terrain et de l'alimenter en eau.

Une convention est signée entre la commune et Monsieur et Madame POUPINET. Ce document définit les termes de la mise à disposition du terrain, il est valable un an et renouvelable par tacite reconduction. Il est approuvé par l'ensemble du Conseil.

## **5) Questions diverses**

### **• Ouverture d'une ligne de trésorerie sur le budget Commune**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les travaux en cours à la salle polyvalente, et la nécessité de payer dans les plus brefs délais une facture d'un montant élevé.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il sera nécessaire de réaliser un emprunt de trésorerie dans l'attente du versement des subventions accordées sur le projet (Conseil Général et DGE par l'intermédiaire de la Préfecture).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à contracter une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 35 000 € auprès de l'organisme bancaire le mieux disant.

### **• Modifications budgétaires/Dépenses de fonctionnement**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compte 6451 – cotisations URSSAF n'est pas assez approvisionné pour faire face au paiement des charges sociales de la fin du trimestre en cours.

Il s'avère que la Commune dispose encore d'un budget sur la ligne 6781 – autres charges exceptionnelles.

Il convient donc de réaliser les modifications suivantes :

- Compte 6781                    - 3000 €
- Compte 6451                    + 3000 €

Sur lesquelles le Conseil a donné son accord.

### **• Modifications budgétaires/Dépenses de fonctionnement**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compte 66111 – intérêts des emprunts et des dettes - n'est pas assez approvisionné pour faire face au paiement des frais d'ouverture de compte et des intérêts débiteurs liés à l'ouverture de la ligne de trésorerie votée ce jour.

Il s'avère que la Commune dispose encore d'un budget sur la ligne 6781 – autres charges exceptionnelles.

Il convient donc de réaliser les modifications suivantes :

- Compte 6781                    - 300 €
- Compte 66111                    + 300 €

Sur lesquelles le Conseil a donné son accord.

- **Pétition des habitants de la rue Marquais**

La mairie a été destinataire d'une pétition signée par les habitants de la rue Marquais qui protestent contre le passage trop fréquent et trop rapide d'engins agricoles, et même de semi-remorques, qui troublent le quartier par leur bruit, et qui mettent les habitants dans l'insécurité à cause de la vitesse.

Un contact doit être pris avec l'adjoint du Neubourg responsable de la voirie afin que des solutions soient trouvées et que chacun retrouve sa tranquillité habituelle.

- **Permis de construire rue du Moulin Prieur – terrain de Madame BOSSUYT**

Monsieur TOUZE explique comment le dossier de Monsieur VALENTIM a finalement positivement abouti, puisque la DDE vient de nous transmettre un arrêté de décision confirmant son accord sur le projet de construction.

La séance est levée à 22h45

**Le prochain Conseil Municipal est prévu pour le lundi 19 janvier 2009 à 20h30.**